



**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 novembre 2024 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Laurent DENIS, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Patrick BEDAGUE, Délégué Suppléant (A partir de la Question D-2024-46)

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 à la question D-2024-45

Le nombre de votants était de 15 de la question D-2024-46 à la question D-2024-55

Le comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce comité syndical. Il constate que le quorum est atteint.
Le comité syndical nomme Monsieur Jean-Michel BOUHIN, secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.
Monsieur MEQUIGNON présente le compte-rendu des décisions de bureau prises depuis le 1^{er} Juillet 2024.

ADMINISTRATION GENERALE

N°2024-46 Installation d'un nouveau délégué CAPSO

Monsieur MEQUIGNON lit la délibération et explique que Monsieur Marc THOMAS n'étant plus représentant de la CAPSO au sein du comité syndical du SmageAa, la CAPSO a désigné Monsieur Laurent DENIS pour siéger au SmageAa en qualité de délégué titulaire et Madame Véronique BRIOIS en qualité de déléguée suppléante.
A cet effet, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix afin d'installer Monsieur Laurent DENIS et Mme Véronique BRIOIS pour siéger au SmageAa afin de représenter la CAPSO.

FINANCES

N°2024-47 Décision Modificative n°1

Monsieur MEQUIGNON lit la délibération et explique les modifications ci-dessous :

Section d'Investissement

MOUVEMENTS DE CREDITS

- Une augmentation de crédit au compte 454106 est nécessaire en dépenses d'investissement afin de régler, d'une part, l'actualisation du marché M-2021-07 signé avec Forêts et Paysages d'un montant de 10 134,17 € et, d'autre part, la dernière situation (n°3). Pour solder ces factures, un complément de 12 594,17 € non prévu au budget 2024 doit être ajouté sur la ligne. Pour cela un transfert de crédit du **compte 454109 vers le compte 454106** doit être effectué pour un montant de **12 594,17 €**.
- Une augmentation de crédit au compte 458128 est nécessaire en dépenses d'investissement afin de régler la facture FLTCM. En effet, celle-ci présente un montant de 17 832,00 € or 15 000,00 € ont été prévus au budget. Pour cela, un transfert de crédit du **compte 458125 vers le compte 458128** doit être effectué pour un montant de **2 832,00 €**.
- Une augmentation de crédit au compte 458130 est nécessaire en dépenses d'investissement afin de régler la facture FLTCM. En effet, celle-ci présente un montant de 14 160,00 € or 15 000,00 € ont été prévus au budget sur le compte 458127 qui ne sera pas utilisé. C'est pourquoi, un transfert de crédit du **compte 458127 vers le compte 458130** doit être effectué pour un montant de **15 000,00 €**.
- Afin de pallier aux besoins des 2 personnes recrutées en contrat de projet, le SmageAa doit acheter du matériel de bureau et informatique. Pour cela, il est nécessaire de mettre des crédits aux **comptes 21838, 21841 et 2185**. Un montant de **6 000 €** doit être transféré sur ces comptes (répartie ci-dessous) à partir du **compte 2188 – Opération 107 Red Vuln**.
- Une augmentation de crédit au compte 2118 – Opération 103 est nécessaire en dépenses d'investissement afin de régler le montant de 15 322,44 € pour l'acquisition d'un terrain à Affringues. C'est pourquoi, un transfert de crédit du **compte 2188 – Opération 107 Red vuln vers le compte 2118 – Opération 103** doit être effectué pour un montant de **15 322,44 €**.

- Une augmentation de crédit au compte 458126 est nécessaire en dépenses d'investissement afin de pouvoir régler les factures. C'est pourquoi, un transfert de crédit du **compte 2312 – Opération 104 DHL vers le compte 458126** doit être effectué pour un montant de **250 000,00 €**.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix afin d'adopter la présente modification budgétaire

RESSOURCES HUMAINES

N°2024-48 MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Madame DOUTRIAUX présente la délibération.

Le SmageAa adhère au **service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion du Pas-de-Calais**.

Ainsi, afin d'assurer la surveillance médicale et préventive des agents du SmageAa (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public), le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin :

- de renouveler l'adhésion du SmageAa au service de médecine préventive du CDG62 (antenne de Saint-Omer) à compter du **1^{er} janvier 2025**
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion correspondante (et ses éventuels avenants) d'une durée de **3 ans**, renouvelable chaque année par tacite reconduction
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

N°2024-49 RECRUTEMENT - ASSISTANT.E COMMUNICATION EN ALTERNANCE

Madame DOUTRIAUX présente la délibération.

Le SmageAa informe les acteurs et la population de son territoire de ses actions en cours et à venir et du cadre de ses actions et les enjeux. Cette information est menée par les agents non spécialisés du SmageAa en sus de leurs autres missions.

Afin de renforcer les actions d'information, de communication et de sensibilisation, le SmageAa envisage de recruter un.e assistant.e de communication en alternance.

Le contrat serait un contrat de 1 à 2 ans en formation de niveau bac +4/5 dans le domaine de la communication ou communication digitale.

Les financeurs, Agence de l'Eau et Etat notamment, financent une part de communication sur certains projets. Ainsi la recherche de financement d'une partie du poste sera engagée sous cette forme.

A cet effet, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin de :

- recruter 1 assistant.e communication en contrat en alternance et à signer le contrat pour la période correspondante,
- rémunérer l'agent sur la base des conditions en vigueur pour les alternants,
- prendre en charge les frais de formation (estimation : 9 500 €/an),
- lui rembourser les frais de mission sur la base du décret en vigueur,
- l'autoriser à utiliser les véhicules du SmageAa,
- lui faire bénéficier des avantages sociaux dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa,
- faire les demandes de subvention auprès des financeurs,
- signer les pièces afférentes,
- engager les dépenses au Budget Primitif 2024 et suivants.

N°2024-50 RECRUTEMENT – CONTRATS DE PROJET – ANIMATEUR.TRICE AGRICOLE ET HYDRAULICIEN.NE

Madame DOUTRIAUX présente la délibération.

Suite aux inondations exceptionnelles de l'hiver 2023/24, le Programme d'Action de Prévention des Inondations est prolongé jusque fin 2026. Cette prolongation permettra

de prendre en compte les nouvelles références et de renforcer le programme d'action à venir.

Pour mener à bien la quantité de projets envisagés depuis l'hiver dernier, il est indispensable de renforcer les effectifs du pôle Prévention des inondations. Pour ce faire, le SmageAa souhaite recruter deux agents à temps plein dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention.

Les postes seront occupés par des agents contractuels recrutés dans le cadre d'un contrat de projet.

La durée des contrats est celle du PAPI d'intention, soit jusque fin décembre 2026. La durée des contrats sera adaptée selon la durée du PAPI d'intention.

Animateur.trice agricole II

L'emploi non permanent d'animateur.trice agricole à temps complet relève de la catégorie hiérarchique B. L'agent devra justifier d'un niveau bac + 2/3 et de compétences dans le domaine de l'agriculture et des connaissances en aménagement du territoire.

Hydraulicien.ne

L'emploi non permanent d'hydraulicien.ne à temps complet relève de la catégorie hiérarchique A. L'agent devra justifier d'un niveau bac + 5 et de compétences dans le domaine de l'hydraulique fluviale.

A cet effet, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin de

- recruter un.e animateur.trice agricole et signer le contrat de projet pour une période de 25 mois, prolongeable par avenant selon la durée du PAPI d'intention.
- recruter un.e hydraulicien.ne et signer le contrat de projet pour une période de 25 mois, prolongeable par avenant selon la durée du PAPI d'intention.
- Signer les éventuels avenants aux contrats,
- rémunérer les agents sur la base de la grille indiciaire respectivement des techniciens et ingénieurs territoriaux en vigueur ;
- autoriser l'application du régime indemnitaire RIFSEEP selon les critères professionnels tels que définis dans la délibération 2022-23 du 10 novembre 2022,
- positionner l'emploi contractuel d'animateur agricole dans le groupe de fonctions n°3 de la catégorie B - techniciens territoriaux, et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés,
- positionner l'emploi contractuel d'hydraulicien dans le groupe de fonctions n°4 de la catégorie A - ingénieurs territoriaux, et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés,
- leur rembourser les frais de mission sur la base du décret en vigueur.
- Les autoriser à utiliser les véhicules du SmageAa.
- leur faire bénéficier des avantages sociaux (titres restaurant, CNAS, participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.

GESTION DES MILIEUX

N°2024-51 PLAN DE GESTION – ANIMATION – DEMANDE DE SUBVENTION 2025-2027

Monsieur DESCHODT présente la délibération.

Le SmageAa met en œuvre depuis sa création le plan de gestion de cours d'eau sur l'Aa et ses affluents en amont de Saint-Omer. Le plan de gestion en cours couvre la période 2018-2027. Ce plan de gestion a pour objectif l'amélioration du fonctionnement écologique du milieu rivière, ainsi que le maintien du bon état écologique tel que l'entend la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Afin de mettre en œuvre les actions du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, et de les évaluer, il est nécessaire que le responsable de projet Milieux du SmageAa soit affecté sur 1 ETP sur cette mission et que le chargé de travaux soit affecté sur 0,5 ETP.

Les missions des animateurs sont les suivantes :

- ▶ Le suivi du plan d'entretien de l'Aa
- ▶ L'animation des travaux de restauration hydromorphologique sur les berges
- ▶ L'animation de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques
- ▶ La poursuite du programme de rétablissement de la continuité écologique et de restauration de l'espace de liberté du cours d'eau
- ▶ Le suivi des sites restaurés
- ▶ Le suivi des projets privés de devenir des barrages des moulins

Les postes peuvent bénéficier des financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin de poursuivre cette animation sur la période 2025-2027 et a autorisé le Président à :

- ▶ demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.
- ▶ engager les dépenses nécessaires sur les budgets correspondants.

PREVENTION DES INONDATIONS

N°2024-52 ANIMATION HYDRAULIQUE DOUCE – RENFORT D'ANIMATION – ENTENTE AVEC LA CCPL

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le territoire de la CCPL étant particulièrement rural, l'EPCI souhaite conforter l'action du SmageAa en matière d'animation agricole en apportant son soutien en terme d'ingénierie et avec l'appui des Maires sur l'animation de terrain et le contact avec les agriculteurs et propriétaires terriens.

La CCPL pourrait dégager du temps d'un de ses agents qui viendrait renforcer l'action du SmageAa sur le territoire CCPL.

Pour ce faire, le SmageAa et la CCPL ont décidé de mettre en place une entente intercommunautaire, et ceci à des fins de réflexion, de concertation et de coopération technique.

Aucune contrepartie financière n'est envisagée dans le cadre de cette entente.

Le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin :

- D'autoriser le Président à signer la convention avec la CCPL et ses éventuels avenants, et à engager toutes les démarches liées à sa mise en œuvre ;
- De désigner les 3 membres suivants pour participer à la conférence mise en place pour cette entente intercommunale :
 - Madame Estelle DOUTRIAUX
 - Monsieur Daniel DESCHODT
 - Monsieur Jean-Michel BOUHIN

N°2024-53 ACQUISITION FONCIERE - DESORDRES HYDRAULIQUES LOCAUX – QUARTIER DU ROSSIGNOL – COMMUNE D'ARQUES

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le projet est en cours de procédure réglementaire et devrait être autorisé par arrêté préfectoral, au cours du premier semestre de l'année 2025.

En parallèle, la commune d'Arques a effectué l'acquisition de la parcelle ZA76 (*surface de 28 900m² - parcelle boisée non bâtie*). Il est donc proposé au SmageAa d'effectuer le rachat de cette parcelle à la commune. Le Domaine a été sollicité pour avis sur la valeur vénale de cette dernière. L'estimation est évaluée à 72 250 € HT.

A cette somme, s'ajoute les frais d'acquisition, estimés à 10 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération prévoit 50 % de participation de l'Etat et 30% de l'Agence de l'eau

A ce titre, le comité syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin d'autoriser le Président à :

- ▶ Prendre l'ensemble des décisions et signer les actes nécessaires à l'acquisition,
- ▶ Rechercher les financements auprès des partenaires,
- ▶ Inscrire les dépenses au budget.

N°2024-54 CULTURE DU RISQUES – COMITE DES DETROITS – FLOWING FUTURES

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le Comité des Détroits regroupe les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les Provinces belges de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale, le Comté du Kent et les Provinces néerlandaises de Zélande et de Zuid-Holland, autour de projets de coopération. Un nouveau projet de coopération FLOWING FUTURES est envisagé et le SmageAa pourrait être l'opérateur pour le Pas-de-Calais.

Ce projet vise à se concerter sur une campagne de sensibilisation aux risques de la gestion de l'eau auprès des habitants et s'adresse aux organismes compétents.

Ce projet est complémentaire aux actions du PAPI et à d'autres projets de coopération tel que le projet européen CLIMAPOLDER auquel participera la CAPSO

Le comité syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin de proposer la participation du SmageAa au Comité des Détroits pour le projet Flowing Futures et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

N°2024-55 PAPI D'INTENTION – AVENANT N°4 A LA CONVENTION CADRE

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le PAPI d'intention de l'Audomarois a été labellisé en novembre 2019. La convention cadre a été amendée par plusieurs avenants.

Il a été proposé au comité syndical du SmageAa de solliciter un quatrième avenant à la convention cadre pour :

- Conforter le volet financier de certaines opérations.
- Intégrer 8 nouvelles fiches action.

Le budget prévisionnel des nouvelles fiches action est de 1 440 000 € avec une participation de 50% de l'Etat et de 25 % de l'Agence de l'Eau.

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- ▶ D'autoriser le Président à solliciter la prise de l'avenant n°4 à la convention cadre du PAPI d'intention,
- ▶ D'autoriser le Président à signer cet avenant n°4,
- ▶ D'autoriser le Président à engager les fiches actions labellisées,
- ▶ D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien les opérations.

Le comité syndical est informé que les premières installations de batardeaux ont lieu cette semaine.

Les élus évoquent l'absence de moyen destinés à lutter contre les retournements de praires qu'ils déplorent.

Monsieur Alain MEQUIGNON revient sur le sujet de la création d'un EPTB. L'Etat pousse à la création d'une grande structure de bassin versant sans que le contenu et les bénéficiaires ne soient annoncés. Les EPCI devront être vigilants pour ne pas payer 2 fois des contributions sur les mêmes sujets, pour ne pas perdre le bénéfice d'une structure de proximité, et pour que les besoins du territoire en soient pas négligés face aux besoins très conséquents de la submersion marine.

La séance prend fin à 20h00, Monsieur Alain MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,
Alain MEQUIGNON



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte pour le Management et la Gestion des Eaux de l'Aa' around the perimeter and a central emblem featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a star above. A small 'Aa' logo is also visible at the bottom of the stamp.

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel BOUHIN



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Michel Bouhin'.

